



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Amiens, le 26 septembre 2016

Monsieur Jérôme DAMBLANT
Monsieur Emmanuel LIANDIER
Monsieur David VODISEK

Inspecteurs d'Académie-Inspecteurs Pédagogiques
Régionaux d'Histoire-Géographie Éducation civique

à

Mesdames, Messieurs les Professeurs d'Histoire-
Géographie

S/C de Madame, Monsieur le Chef d'établissement

Rectorat

Inspection Pédagogique
Régionale

Secrétariat des IA-IPR
Tél. 03 22 82 39 70
Fax. 03 22 82 37 54
Mél. ce.ipr@ac-
amiens.fr

20, boulevard d'Alsace-
Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'ouverture :
8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

Objet : Inspections 2016-2017

Chèr(e)s collègues

Après la diffusion de la « lettre de rentrée », nous tenons à vous rappeler, par ce courrier, dans quel cadre se dérouleront les inspections assurées par les IA-IPR ainsi que les professeurs chargés de mission : Mélanie Batteux-Baillon, Eric Froment, François Védrine et Emmanuel Véziat.

Nous sommes animés par la volonté de **respecter le délai maximum de cinq ans entre deux inspections individuelles**. Mais nous prenons également en compte le besoin de rencontrer **l'ensemble de l'équipe disciplinaire** ainsi que les demandes qui nous sont formulées. Nos visites dans les établissements débuteront dès le mois d'octobre.

Si l'inspection passe évidemment par un contrôle de la pratique des enseignants, nous souhaitons en faire également un temps de réflexion personnelle, d'échange et de **formation pour toute l'équipe**.

Si nous sommes ouverts à tous les choix pédagogiques, notre observation porte prioritairement sur les points suivants :

-le respect de quelques règles élémentaires : la mise en œuvre des programmes en vigueur et le respect des obligations légales.

La parité entre les différentes disciplines est une exigence et une promesse que nous devons tenir pour nos élèves. En cette deuxième année de mise en place de **l'EMC**, nous serons attentifs au retour d'expérience de l'année précédente et à la manière dont vous aurez ajusté collectivement cet enseignement. Le cahier de textes constitue un document à valeur juridique. Il doit être complété en temps réel et apporter des informations simples mais claires sur ce qui se fait en classe, y compris pour le public non initié que constituent les parents.

-des situations d'apprentissage qui articulent connaissances et capacités/compétences.

Le temps passé en classe doit servir à conforter des apprentissages clairement identifiables. Il ne s'agit pas « d'occuper » les élèves à partir d'un jeu de documents

mais de leur permettre d'accéder à une meilleure intelligence du monde par un travail effectif. La production d'un discours historique ou géographique cohérent constitue notre contribution à la lutte contre l'illettrisme, enjeu majeur dans notre académie. Il peut prendre des formes multiples : prise de notes, rédaction d'un texte structuré, réalisation d'un croquis ou d'un schéma, organigramme. L'essentiel du travail se déroule en classe sous la conduite du professeur afin que les apprentissages ne soient pas exclusivement reportés à un temps de travail à la maison qui bénéficie la plupart du temps aux élèves qui ont le moins de difficultés.

-l'inscription de la leçon dans une démarche d'ensemble.

La leçon du jour s'inscrit dans une séquence qui elle-même trouve sa place dans une progression. Une heure de cours s'intègre donc dans une progression construite autour des connaissances et capacités à acquérir, lesquelles sont aussi évaluées en cours de séquence et pas seulement en fin de chapitre.

Notre objectif est aussi de pouvoir apprécier **l'ensemble de votre travail** par delà l'heure de cours observée et le seul acte d'enseigner. Pensez également à nous faire part des différents travaux ou projets que vous menez, au sein ou en dehors de l'établissement.

Pour que l'inspection se déroule dans des conditions optimales, outre le cahier de textes qui revêt un caractère officiel, il convient de :

- nous fournir les documents sur lesquels travaillent les élèves (manuel, photocopies...);
- porter à notre connaissance tout élément qui permette de replacer la séance dans un contexte plus large (programmations, progressions, évaluations...);
- nous communiquer tous documents ou projets que vous estimeriez nécessaire de nous faire connaître et illustrant votre investissement.

Particulièrement attentifs à la position des élèves durant le cours, nous sommes amenés à nous déplacer, à échanger avec tel ou tel élève pour saisir ce qu'ils perçoivent du travail demandé et à relever des cahiers pendant ou à la fin du cours. De la même manière, et pour poursuivre le travail engagé depuis quelques années, nous portons une attention particulière à l'affichage dans vos classes d'outils pédagogiques et didactiques qui favorisent les apprentissages des élèves.

Toute inspection est suivie d'un **entretien** d'environ une heure qui permet d'abord d'examiner ensemble les choix de contenus, les démarches et les méthodes que vous pouvez adopter dans vos enseignements. Nous poursuivons cette année la réflexion engagée sur la **construction progressive des apprentissages et leur réactivation**.

Cet entretien est aussi la possibilité pour le professeur de s'exprimer sur sa situation personnelle et de décrire la totalité de ses activités. Dans tous les cas, nous vous invitons à lire attentivement **votre dernier rapport d'inspection et les pistes de qui y figurent**.

Ces éléments, comme les conseils énoncés à cette occasion, sont repris dans leurs grandes lignes dans le **rapport d'inspection ou de visite-conseil**. Celui-ci vous est adressé, sous couvert du chef d'établissement.

A l'issue de la journée d'inspection, une **réunion de l'ensemble de l'équipe disciplinaire** est l'occasion d'échanger sur les évolutions de nos disciplines et sur leur place dans le projet d'établissement. Il est demandé au coordonnateur de nous faire une synthèse précise et concise de la situation de nos disciplines dans

l'établissement, ainsi que des travaux effectués dans le cadre des conseils d'enseignement. Le **projet disciplinaire** sera plus particulièrement analysé cette année, dans la continuité des années précédentes qui ont permis de le concevoir. Selon le contexte local, il pourra développer le travail mené autour de la personnalisation, des nouvelles épreuves, du numérique, des liaisons... Comme nous l'avons signalé à vos coordonnateurs lors de la réunion à distance, n'hésitez pas à nous adresser des questions avant notre arrivée dans votre établissement, de sorte que l'on puisse y répondre au moment de la réunion d'équipe.

Au-delà des encouragements et des conseils qui accompagnent une inspection, une **note** est attribuée.

Celle-ci est établie au terme de la campagne annuelle d'inspections, en concertation entre les IA-IPR de la discipline. Elle s'inscrit, pour les certifiés, dans le cadre d'une grille cible nationale ([BO n° 6 du 8 février 1996](#)). Leur note fait l'objet d'une harmonisation avec les autres disciplines à l'échelle de l'académie. Quant aux agrégés, ils restent gérés au niveau national par l'inspection générale, qui fixe la note sur proposition des IA-IPR. Un processus d'harmonisation entre disciplines a été engagé afin de ne pas pénaliser les passages à la hors-classe. On ne se situe donc pas dans un processus de progression automatique de la note pédagogique.

Chaque collègue a connaissance de sa note d'inspection à la rentrée suivante en consultant la base « [i-prof](#) » accessible sur le site de l'académie (à partir de l'entrée « Espace pro »).

Aux professeurs néo-titulaires ou qui seront inspectés pour la première fois de leur carrière, nous rappelons que la note attribuée à l'issue du concours est une note de référence, correspondant à votre rang de classement au concours. La notation à laquelle nous procéderons n'est donc pas déterminée par celle-ci : cela peut nous conduire à augmenter, à maintenir, voire à baisser la note antérieure sans volonté de sanction à l'égard de l'enseignant. Nous pouvons aussi, dans certains cas, ne pas attribuer de note en procédant à une simple visite-conseil.

Aux professeurs en fin de carrière, nous rappelons que nous sommes attachés à l'évaluation de tous les enseignants et les enseignements. C'est aussi pour nous l'occasion de faire le point sur l'ensemble d'une carrière au service des élèves.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous remercions pour votre engagement au quotidien et nous vous souhaitons une pleine réussite avec vos élèves.

Jérôme Damblant Emmanuel Liandier David Vodisek